



SPA
DE L'ESTRIE

RAPPORT ANNUEL 2021

AUSTIN



TABLE DES MATIÈRES

Conseil d'administration	3
Présentations	4
Licences	6
Application du règlement municipal et services routiers	7
Patrouille de parc	8
Dossiers chiens mordeurs et agressifs	8
Refuge	10
Éducation, prévention et sensibilisation	12
Une histoire de chez-vous	13

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022

- » **Évelina Smith**
Présidente
- » **Hélène Mayrand**
Vice-présidente
- » **Charlotte Rock-Rivard**
Trésorière et secrétaire
- » **Sabine Conte**
Administratrice
- » **Loïs Saucke**
Administratrice
- » **Louis Bourrassa**
Administrateur
- » **Karianne Lacroix**
Administratrice
- » **Ariane Ouellet**
Administratrice

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport des activités et services 2021 offerts à votre municipalité. La SPAE dessert présentement 40 municipalités en Estrie.

Chacune des municipalités desservies par la SPAE possède des caractéristiques qui lui sont propres et c'est dans cette optique que nous trouvons important de produire un rapport adapté à votre réalité. Nos services sont diversifiés, mais gravitent tous autour des animaux. Que ce soit pour l'application de la réglementation, la prise en charge d'animaux errants ou encore les licences, notre équipe est présente, tout au long de l'année, pour vos citoyens. Ce rapport contient des données importantes sur les interventions et actions que la SPAE a posé pour servir votre population.

En choisissant de travailler avec la SPAE, votre municipalité choisit de collaborer avec un organisme qui propose des services éthiques.



PRÉSENTATION DE DOMINIQUE MAÎTRE, DIRECTEUR GÉNÉRAL

En 2021, un changement majeur s'est produit à la SPA de l'Estrie. En effet, Bruno Felteau ayant pris sa retraite, un nouveau directeur général a fait son entrée. Dominique Maître est le nouveau directeur général depuis le mois de juin 2021. Son expérience dans les organismes à but non-lucratif, son approche pragmatique ainsi que son leadership seront certainement des atouts pour les prochaines années.

PRÉSENTATION D'ÉMILIE GERVAIS, COORDONNATRICE DES SERVICES AUX MUNICIPALITÉS

Afin d'optimiser le service et surtout de faciliter vos communications avec la SPAE, un nouveau poste a été créé en 2021. Il s'agit du poste de coordonnatrice des services aux municipalités. Nous vous présentons donc Emilie Gervais qui occupe ce poste depuis plusieurs mois déjà. Pour toutes demandes, problèmes ou questions, Emilie sera la personne à rejoindre. Les dossiers de chiens mordeurs/agressifs sont également sous sa responsabilité. N'hésitez pas à la contacter par courriel ou téléphone, elle se fera un plaisir de vous aider.



PRÉSENTATION DES SERVICES

REFUGE

- » Réception des chiens et des chats perdus, errants ou abandonnés
- » Service d'adoption pour les animaux reçus
- » Outils d'accompagnements pour prévenir l'abandon
- » Consultations en comportement canin
- » Cliniques de stérilisation ciblée à bas prix pour les gens à faible revenu
- » Liens chiens et chats perdus-trouvés
- » Réclamation par le gardien de chiens et de chats perdus
- » Conférences et formations en bien-être animal

LICENCES

- » Application de la législation québécoise relative aux licences.
- » Gestion, traitement et perceptions des droits de licences chiens (et chats si applicables).
- » Vente de licences chiens (et chats si requis)
- » Registres informatisés et sécurisés des licences

APPLICATION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL ET SERVICES ROUTIERS

- » Réception et traitement des plaintes selon la réglementation adoptée par chacune des municipalités
- » Support à la municipalité dans l'application du règlement provincial sur l'encadrement des chiens (partie municipale)
- » Transport (cueillette) des chiens et chats errants ou abandonnés par leur gardien
- » Capture des chiens errants
- » Émission d'avis d'infraction en application du règlement municipal
- » Émission de constats d'infraction en application du règlement municipal
- » Témoignage en Cour municipale en application du règlement municipal
- » Patrouilles à pied et à vélo des parcs et sentiers
- » Service d'urgence 24/7 sur appel du service de police
- » Suivi des normes de garde imposées aux gardiens de chiens (mordeurs ou autres) en vertu du règlement
- » Consultation et soutien pour la rédaction des dispositions relatives aux animaux domestiques des règlements municipaux
- » Aide aux mesures d'urgence municipales

COMMUNICATIONS

- » Site internet des plus complets pour informer et sensibiliser vos citoyens à la réglementation provinciale et municipale, aux enjeux accompagnant la possession d'un animal domestique, la prévention des nuisances, etc.
- » Gestion des réseaux sociaux SPAE et soutien pour les réseaux sociaux des municipalités
- » Chroniques d'information pour les publications municipales

LICENCES



Le département des licences est un département qui exige un suivi rigoureux et une habilité particulière avec les citoyens. Ainsi, la coordonnatrice du département des licences, Cristelle Henri assure une présence et une vigilance permanente tout au long de l'année. Elle est toujours disponible pour répondre aux interrogations des citoyens de votre territoire.

La SPAE prend en charge la gestion des licences des chiens et des chats dans votre municipalité. Le renouvellement se déroule dès janvier de chaque année. Tous les gardiens enregistrés dans notre base de données reçoivent une facture par

la poste et ont jusqu'au 15 février pour acquitter celle-ci sans frais supplémentaires. Notre équipe envoie une 2^e facturation autour du 20 février pour ceux qui n'ont pas payé. Il est toujours possible pour les citoyens de contacter le département des licences afin de prendre une entente de paiement. Il est important de noter qu'en plus d'être une réglementation municipale, l'obligation d'enregistrer son chien auprès de sa municipalité est, depuis mars 2020, une obligation provinciale, tel que le stipule la [loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.](#)

Pendant la période de renouvellement des licences, soit de janvier à mai, ce ne sont pas moins de 6 personnes qui travaillent à temps complet afin de répondre aux questions des citoyens, de mettre à jour les dossiers et de procéder aux paiements.



0

Chats enregistrés



224

Chiens enregistrés

APPLICATION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL ET SERVICES ROUTIERS



Afin d'effectuer des patrouilles et ainsi l'application de la réglementation municipale, nos patrouilleurs sont déployés sur l'ensemble du territoire de nos municipalités partenaires. Maryann Champoux-Dion fait partie de l'équipe de la route depuis plusieurs années. Diplômée en Techniques de santé animale au Cégep de Sherbrooke, Maryann a à coeur le bien-être animal. Elle accorde une attention particulière à communiquer adéquatement avec les citoyens afin que ceux-ci saisissent correctement la portée de leur geste et d'améliorer le respect des règlements municipaux. Il est à noter que notre équipe de patrouilleurs est disponible 24 h par jour, 7 jours semaine pour les urgences.

En semaine, de 10h à 17h, notre coordonnateur de la répartition et du recensement Patrick Labrecque et son équipe prennent en charge les plaintes et signalements des citoyens et les informe des différentes procédures à suivre. Il est important dans le cas d'une urgence en dehors des heures de patrouille régulière, de contacter le service de police qui dessert votre municipalité. Celui-ci communiquera avec nous et nous ferons ensuite le suivi auprès du citoyen.



Il est important de souligner que pour une seule plainte ou signalement, plusieurs suivis et interventions sont souvent nécessaires afin d'amener le citoyen à respecter la réglementation municipale. Nos patrouilleurs doivent parfois user de patience, de persévérance et miser sur la sensibilisation pour que la population comprenne et se conforme aux règles en vigueur. Les constats d'infraction sont utilisés en dernier recours, pour composer avec des individus particulièrement récalcitrants. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur l'appui et le soutien de la municipalité dans ce type de dossier.



7

signalements
et plaintes



214

total des
appels



2

transports



9

avis émis



0

constats

PATROUILLE DE PARC



Tout au long de l'année, mais avec une présence accrue durant l'été, un patrouilleur de parc se promène d'un parc à l'autre, sur l'ensemble du territoire desservi, afin de faire appliquer la réglementation sur les chiens. Nous nous efforçons de miser surtout sur la sensibilisation et la prévention auprès des gardiens de chien, principalement au niveau des chiens en liberté, ramassage des matières fécales, ainsi que sur le port du médaillon.

VISITE MENSUELLE

Chaque mois, un patrouilleur visite l'hôtel de ville de chaque municipalité. C'est l'occasion de pouvoir vous rencontrer et de discuter de certaines problématiques ou tout simplement de jaser de ce qui s'est produit dans le dernier mois. Lorsque le bureau de la municipalité est fermé, ceux-ci laissent une carte indiquant la date et ce qu'ils ont effectué comme intervention pendant leur visite.

DOSSIERS CHIENS MORDEURS ET AGRESSIFS

Depuis l'entrée en vigueur de la *loi visant à favoriser la protection de personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* le 13 mars 2020, les dossiers de chiens mordeurs ont une importance et des directives particulières. En collaborant avec la SPAE, votre municipalité s'assure d'un encadrement optimal pour le suivi de ces cas délicats et parfois complexes.

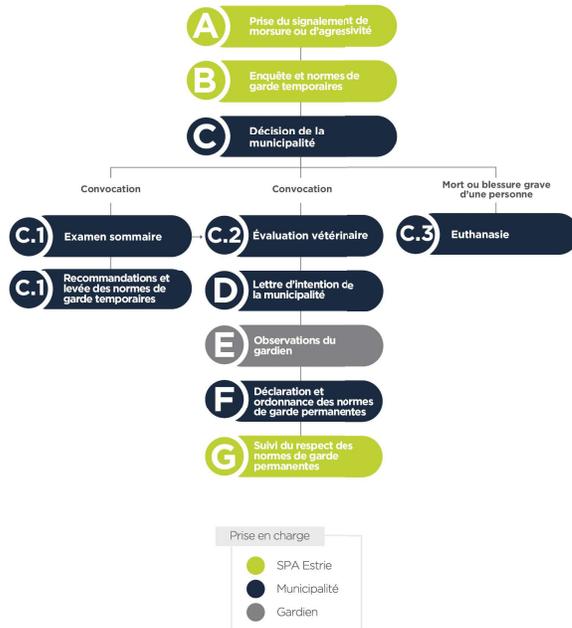
Les cas de chiens agressifs et/ou mordeurs exigent une analyse rigoureuse et un encadrement précis. Une gestion inappropriée de ces dossiers pourrait avoir des conséquences graves sur la sécurité des citoyens et des répercussions importantes sur l'administration municipale.



Afin de renseigner les citoyens adéquatement, nous avons produit un dépliant explicatif, détaillant chacune des étapes du processus lors d'un signalement de morsure ou de comportements agressifs. En raison de la complexité du processus, l'équipe de la SPAE est disponible pour répondre à toutes vos questions, à chaque étape du cheminement d'un dossier.

Étapes de traitement d'un cas de morsure et d'un événement d'agressivité

* Voici la façon dont sont traités les cas de morsures depuis l'entrée en vigueur de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* du gouvernement provincial.



Signalement de morsure Le signalement d'une morsure par un chien citoyen, un vétérinaire ou un médecin à la SPA de l'Estrie.

Normes de garde temporaires Les patrouilleurs de la SPA de l'Estrie peuvent émettre des normes de garde temporaires et enlever le chien durant celle-ci dans le but de prévenir un autre incident à l'avis - Chien considéré à risque qui vous a été remis.

Décision de la municipalité Le rapport d'enquête de la SPA de l'Estrie est analysé. Celle-ci prend une décision en fonction du risque que présente le chien et en avise le gardien du chien.

Examen sommaire : La municipalité ordonne un examen sommaire effectué par un intervenant en comportement canin à l'objectif de confirmer ou dissiper les motifs raisonnables de convoquer le gardien du chien à une évaluation vétérinaire. À la suite de cet examen, le gardien doit décider de convoquer le gardien du chien à une évaluation vétérinaire de son chien ou lever les normes de garde temporaires et respecter les recommandations. Cet examen est aux frais du gardien.

Évaluation vétérinaire : La municipalité ordonne une évaluation vétérinaire du chien. Celle-ci est effectuée par un vétérinaire externe spécialisé en médecine de dangerosité canine et elle est aux frais du gardien.

Euthanasie : Lorsque le chien a causé la mort d'une personne ou une blessure grave, l'euthanasie du chien est ordonnée par la municipalité.

Statut de la municipalité Après l'analyse du rapport vétérinaire, la municipalité décide du statut de dangerosité qu'elle compte décerner à l'animal (potentiellement dangereux, ou dangereux). Une lettre est envoyée au gardien de l'intention de celle-ci.

Observations du gardien À la suite de la réception de la lettre d'intention, le gardien doit remplir les observations par écrit. La municipalité tiendra compte de ces observations dans sa décision finale.

Ordonnance des normes de garde permanentes La municipalité décide du statut du chien (faible risque, potentiellement dangereux) et les normes de garde permanentes que le gardien du chien doit respecter. Si le chien est déclaré potentiellement dangereux, ces normes s'appliquent, en tout temps peu importe la municipalité où se trouve le chien, et ce, partout au Québec. Si le chien est déclaré dangereux, il sera euthanasié.

G) Suivi du respect des normes de garde permanentes Les patrouilleurs de la SPA de l'Estrie effectueront des suivis périodiques afin de vérifier si les normes de gardes sont respectées.



0

Signalements d'agressivité par vos citoyens



2

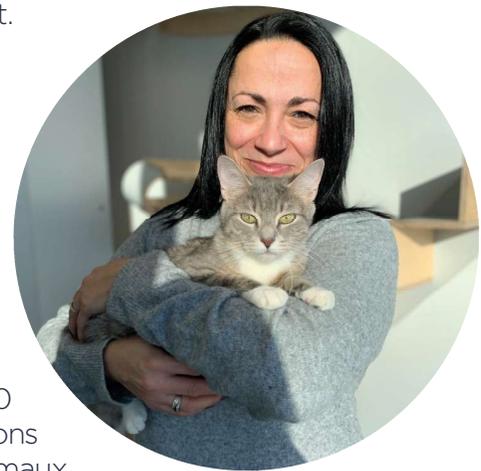
Cas de morsures survenu dans votre municipalité

REFUGE



Depuis 2018, nous avons emménagé dans notre nouveau refuge. La conception des plans architecturaux a été le fruit d'un long travail de recherches afin de construire un refuge assurant le confort et le bien-être des animaux.

Ce nouvel espace, deux fois plus grand que l'ancien, offre des conditions de séjour optimales pour tous les pensionnaires, en plus de fournir deux fois plus de douceur. Afin de faciliter les adoptions, le nouveau refuge offre des aires d'adoption plus conviviales et chaleureuses. Tout cela permet de diminuer le stress des animaux et d'améliorer leur qualité de vie. L'expérience pour le citoyen est d'autant plus agréable dans ce nouvel environnement.



L'équipe du refuge constitue le plus grand département, avec une vingtaine d'employés, dont l'objectif est de veiller au confort des animaux que nous accueillons et de bien répondre aux citoyens. Nos proposé(e)s aux services à la clientèle, nos animalier(ère)s, nos technicien(ne)s en santé animale et nos responsables de plancher, ne sont que quelques-unes des personnes qui travaillent à pied d'œuvre afin que le refuge puisse opérer de façon efficace et harmonieuse. En 2021, nous avons réalisé plus de 1380 chirurgies de stérilisation et 210 chirurgies ou interventions autres afin d'améliorer la qualité de vie de certains animaux, comme des détartrages, excisions de masse ou encore énucléations.

Pour organiser et orchestrer ce département, Manon Duval, coordonnatrice du refuge est en poste depuis maintenant 15 ans, mais travaille à la SPA de l'Estrie depuis plus de 25 ans.



4

animaux apportés au refuge par vos citoyens



3

adoptions



16

signalements d'animaux perdus ou retrouvés



11

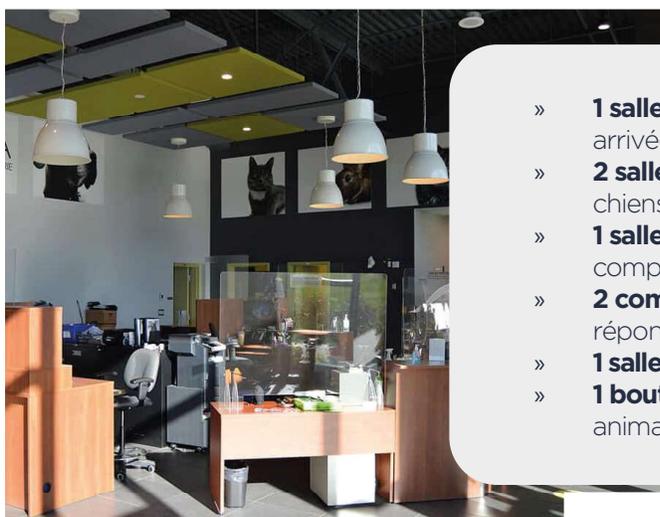
chiens ou chats réclamés par leurs gardiens

QUELQUES FAITS MARQUANTS DE NOTRE REFUGE



- » **22 000 p² de superficie;**
- » Des aires d'adoption conviviales, lumineuses et chaleureuses;
- » **Deux fois plus d'espace** pour chaque animal hébergé afin de leur permettre d'exprimer librement leurs comportements naturels;

- » **5 chatteries vitrées** sur l'extérieur où les chats peuvent jouer en toute liberté et des condos à deux compartiments;
- » **4 grands condos vitrés** et des enclos spacieux à deux compartiments pour les chiens;
- » **Une salle d'adoption** entièrement dédiée aux petits rongeurs et aux oiseaux;
- » **6 enclos extérieurs et 4 parcs canins** où les chiens peuvent courir, jouer et se dégourdir au grand air;



- » **1 salle de triage** pour pré-examiner les chats à leur arrivée au refuge;
- » **2 salles d'examen distinctes** pour les chats et les chiens;
- » **1 salle** spécifiquement conçue pour l'évaluation comportementale des chiens;
- » **2 comptoirs** de services supplémentaires pour répondre aux clients;
- » **1 salle multifonctionnelle** pour des formations, etc.;
- » **1 boutique** où trouver tout l'essentiel pour les animaux de compagnie ;

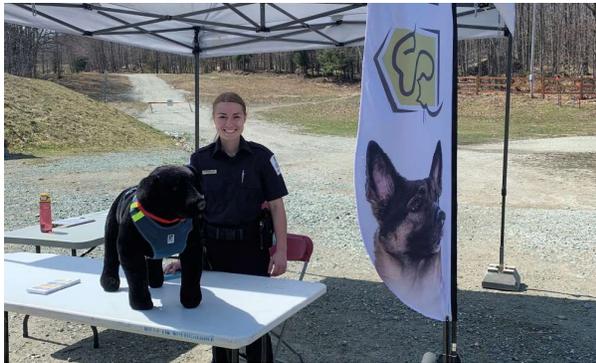
- » **40 employés passionnés et dévoués** qui, chaque jour, travaillent à améliorer le sort de nos animaux en Estrie.



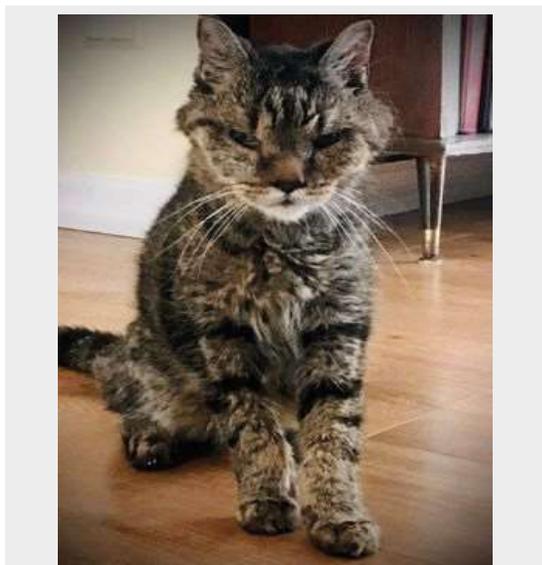
ÉDUCATION, PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

Nous avons la chance d'avoir un département des communications qui appuie chacun de nos services et qui propose des outils de sensibilisation et de prévention aux citoyens. De plus, l'équipe des communications propose aux municipalités, à différents intervalles des articles à partager sur leurs réseaux sociaux et bulletins municipaux. Il vous est aussi possible de demander des articles précis afin de répondre à un besoin ou une problématique qu'une ville pourrait rencontrer.

De l'accompagnement pour la mise à jour des sites web municipaux concernant la réglementation sur les animaux est aussi un service que nous proposons. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez un événement où la SPAE pourrait tenir un kiosque d'information. C'est avec plaisir que nous répondrons à cette demande.



UNE HISTOIRE DE CHEZ-VOUS ... OU PRESQUE



L'histoire de Corleone

En 2010, Marie-France mit des nuits à apprivoiser un matou aux airs amochés de son quartier. Une fois réussie, elle l'amena à la SPA de l'Estrie afin de vérifier s'il n'était pas recherché par sa famille. Mais non, personne ne le réclama. Marie-France décide donc de l'adopter officiellement et de le nommer Corleone. Étant habitué d'être à l'extérieur, et pas très fan des enfants de Marie-France, il décide de repartir à l'aventure dans les rues de Sherbrooke quelques mois après son adoption. Il ne s'est plus pointé le bout du nez par la suite. En 2012, lors du porte-à-porte de l'Halloween, par pur hasard, Marie-France revoit Corleone chez des voisins! Elle était un peu contrariée, visiblement ces personnes

n'avaient pas tenté de retrouver les gardiens du chat avant de le prendre sous leurs ailes, mais bon après tout il semblait heureux. Elle décide de leur céder le chat avec tous ses papiers. Au bout de plusieurs mois, elle ne l'a plus jamais revu.

Cette année, en 2021, soit 9 ans plus tard, Marie-France reçoit un coup de fil de la SPA de l'Estrie. À la suite à la lecture de la micropuce d'un chat trouvé errant, nous l'avons contactée, car ses coordonnées étaient toujours associées à la micropuce. Il s'agissait bien de Corleone. Le gros matou a donc pris le chemin du domicile familial afin d'y terminer sa vie de chat.

Si vous trouvez un animal perdu, conduisez-le à la SPA. Corleone a toujours eu une micropuce. N'importe qui qui l'aurait conduit à la SPA aurait su qu'il avait une famille pour en prendre soin.

